



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 9 mai 2023

N° 2023 / 037

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mai 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET, Pierre GRANDCLEMENT, Didier BERREZ

Excusées : Sandrine NICOD pouvoir à Sophie CAPELLI ; Nathalie SAULNIER pouvoir à Lauriane DAVID

Le secrétariat a été assuré par : Bahadir GUZEL

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 19 | Votes pour : 19 |
| Nombre de Membres présents : 17 | Votes contre : 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : 19 | Abstention : 0 |

Objet : Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique

- Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

- Considérant la nécessité de renforcer l'équipe d'agent d'entretien en prévision du départ à la retraite d'un agent titulaire ;

- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 17 mai 2021,

- Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en prévision d'un départ à la retraite,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2023.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2023,

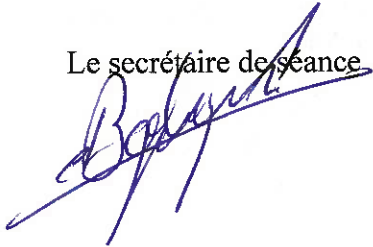
- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : Adjoint technique
- Grade : Adjoint technique
- Ancien effectif : 6
- Nouvel effectif : 7

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire
Grégoire LONG

